

Yann Thebault
Mr Baur
Droit des sociétés
03-05-11

COURS N° 3

Contrats et protection du risque

Protéger l'entrepreneur, contrat d'exploitation...

Risque = société d'exploitation

Responsabilité limitée : SARL régime simple de société repris sur le modèle GABNA allemand.

On isole la société d'exploitation, il est souhaitable que l'immobilité soit placée dans des structures de société civile / indépendante : mobilier hors d'atteinte des créanciers;

Immatériel : hors du cadre de la société d'exploitation.

- Quand on crée une société : on apporte son nom, on peut le louer pour la société mais il faut le garder à titre personnel.
- Ne laisser que le cycle d'exploitation à la société d'exploitation.

Eviter d'être en entreprise individuelle : car responsabilité en tant que personne = sanction pénale en plus de la sanction administrative

Eurl : affecté des biens à notre entreprise individuelle sans qu'on s'investisse personnellement.

responsabilité limitée car déclaration du patrimoine de l'entreprise.